ETUDE DES BATIMENTS SCOLAIRES DU MACONNAIS ENTRE 1860 ET 1914 CHRONOLOGIE ET ARCHITECTURE (*)

Dans la mémoire collective des Français, l'école tient une place de choix. Pour tous ou presque tous, le XIXe siècle a été le siècle de l'école primaire.

Parmi les idées communément admises sur le sujet, quatre se dégagent :

- l'école est apparue à la fin du XIXe siècle, grâce à l'effort de la Troisième République;
- la mairie-école date aussi de cette époque;
- les écoles ont été construites en quelques années, partout, à des milliers d'exemplaires;
- la maison d'école est un bâtiment stéréotypé, tant par son architecture que par ses attributs.

Ce sont ces idées reçues que j'ai choisi de soumettre à l'épreuve des faits sur un territoire limité comme le Mâconnais. Le secteur étudié comprend quatre cantons de l'arrondissement de Mâcon, dans le département de Saône-et-Loire. Du Nord au Sud : le canton de Lugny, les cantons de Mâcon-Nord et de Mâcon-Sud – à l'exception de la ville de Mâcon – et le canton de La Chapelle de Guinchay. Au total, 57 communes sont concernées. Au milieu du XIXe siècle, la quasi totalité des communes sont des communes rurales ou moyennes (une seule, Romanèche-Thorins, dépasse 2.000 habitants). Presque toutes vivent essentiellement de la vigne qui est la culture

(*) Travail d'Études et de Recherches, sous la direction de G. Garrier, octobre 1985, mention T.B. avec Félicitations du Jury.

dominante. Géographiquement, notre territoire d'étude s'étend dans un rayon de 25 km autour de la ville de Mâcon, le long de la Saône, voie fluviale ancienne et très fréquentée, et de la voie ferrée. De petites vallées délimitent les terroirs et facilitent les communications entre les villages relativement groupés.

L'étude commence en 1860, au moment où s'amorce un renversement dans la politique scolaire du Second Empire. D'autre part, l'année 1860 constitue un repère intéressant, placé presque à «égale distance» – si l'on peut dire – entre la loi Guizot de 1833 et les grandes lois des années 1880. L'étude ne se poursuit pas au-delà de 1914. Avec cette année qui voit s'allumer le premier grand conflit mondial, c'est le XIXe siècle qui s'achève et avec lui le grand élan en faveur de la scolarisation. Il est vrai que l'équipement de la quasi totalité des communes est alors à peu près réalisé.

C'est donc en cheminant à travers un demi-siècle que j'ai cherché à confirmer ou infirmer les idées dominantes sur lesquelles est construite la problématique de cette étude.

Me fondant sur une recherche à travers les documents d'archives et sur une enquête menée sur le terrain, je me suis efforcé, d'une part, d'établir la chronologie de la présence et de l'évolution de l'école dans le Mâconnais rural par l'étude des bâtiments scolaires, d'autre part, d'aborder par l'étude des plans, celle des bâtiments existants ou des représentations photographiques, l'architecture scolaire (typologie des maisons d'école, style, décoration).

Au terme de notre recherche, conduite sur un territoire limité et bien caractérisé, des réponses précises et nuancées peuvent être apportées aux questions qui définissaient la problématique. On se gardera bien de vouloir généraliser à l'ensemble du département de Saône-et-Loire composé de régions trop différentes.

Pour le Mâconnais rural, les éléments recueillis permettent de formuler les conclusions suivantes :

1 – L'arrondissement de Mâcon – et le vignoble mâconnais en particulier – est une région précocement équipée en écoles. Dès 1828, deux communes sur trois en sont pourvues. En 1860 – vingt ans avant les mesures scolaires de la Troisième République – le

réseau scolaire est pratiquement complet. Toutes les communes possèdent et entretiennent au moins une école de garçons ou une école mixte. Il en est de même pour les filles accueillies dans les écoles mixtes ou dans les écoles spéciales. Ainsi toutes les communes étudiées ont la possibilité de scolariser les garçons et les filles, dans les conditions de l'époque (la gratuité n'est pas encore établie pour tous et l'inscription sur la liste des indigents ne va pas de soi). Le taux très faible de conscrits analphabètes en 1868 témoigne d'une fréquentation élevée chez les garçons.

La quasi totalité des écoles de garçons ou communes aux deux sexes sont des écoles publiques, c'est-à-dire entretenues par les communes. Les écoles de filles sont, pour la moitié environ, des écoles libres.

Le Mâconnais paraît nettement en avance sur les régions de l'Ouest du département de Saône-et-Loire notamment.

2 – Cette situation tient à des conditions favorables, tant géographiques (habitat groupé, bonne viabilité) qu'économiques (nature des travaux requis par la vigne, «aisance» de la population en dépit des fluctuations climatiques). Deux autres facteurs ont aussi joué en faveur de l'enseignement : la nécessité d'une instruction minimale pour faire le commerce du vin, d'une part, et «la bonne disposition» des autorités, d'autre part. Ajouté à un certain indifférentisme religieux, ceci explique sans doute la prédominance des écoles publiques en Mâconnais – qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours – malgré la loi Falloux et les riches propriétaires qui viennent en aide aux écoles congréganistes.

3 – C'est la loi Guizot (1833) qui a donné le signal des constructions de bâtiments scolaires. Elles se poursuivent avec les lois Falloux (1850) et Duruy (1867). Ainsi, lors de la proclamation de la Troisième République, toutes les communes du Mâconnais ou presque (sauf trois «réunies» à une autre commune) disposent d'un local scolaire, approprié ou bâti spécialement. Les très importantes mesures d'aide financière prises par l'État en 1878 avec la création de la Caisse des Écoles et qui vont se prolonger jusqu'en 1894, permettront l'adaptation, la rénovation et l'achèvement des équipements

scolaires et peu de communes ne profiteront pas de la manne. Après 1894, le mouvement se ralentit mais le renouvellement et l'ajustement du parc immobilier scolaire se poursuit néanmoins jusqu'à la veille de 1914.

Encouragé par une administration motivée et tenace, le zèle bâtisseur des municipalités est remarquable en une période où presque toutes les communes sont éprouvées par le phylloxéra. Il a fallu sans doute beaucoup d'enthousiasme, de conviction et de courage aux élus locaux pour se lancer dans de telles entreprises qui grevaient les finances locales pour une génération. Et ce n'est pas le moindre mérite de la République d'avoir su mobiliser les énergies pour ces réalisations qui se sont révélées des investissements à long terme puisque beaucoup d'édifices sont encore en service aujourd'hui. Elles sont là pour témoigner de l'effort accompli et du respect qu'inspiraient les institutions communales en cette fin du XIXe siècle.

4 – L'effort consenti pour le bâtiment communal tient sans doute aussi, et surtout, à la présence de la mairie dans le local de la maison d'école. Présence ancienne et fréquente, largement antérieure à l'avènement de la Troisième République voire même de la Seconde, puisqu'on la trouve déjà dans des écoles construites sous la Restauration et qu'en 1860, sept écoles sur dix au moins sont associées à la mairie, davantage pour des raisons matérielles qu'idéologiques faut-il le préciser.

5 – A travers la pluralité des formes architecturales, outre la maison d'école résultant d'une appropriation (maison particulière transformée en école), deux types principaux se dégagent : la maison bourgeoise rectangulaire et massive, plus représentative de la période antérieure à l'installation de la Troisième République, d'une part, et la maison d'école, toujours associée à la mairie, bâtie sur une structure ternaire (un corps central flanqué de deux ailes), d'autre part. Cette structure fait son apparition bien avant la Troisième République. Les plans modèles ont sans doute contribué à la diffuser en même temps qu'ils constituaient l'école en bâtiment spécifique dont la structure interne est déterminée en fonction des conceptions pédagogiques, morales et hygiénistes de

l'époque. Cette forme va s'imposer à partir de 1878, sans pour autant secréter une architecture répétitive et uniforme.

6 – Si une certaine monumentalité, permettant de différencier le bâtiment communal de son environnement, a toujours été recherchée (le choix du modèle de la maison bourgeoise est la première façon de se démarquer), cette tendance s'amplifie et l'emporte avec l'instauration de la République. Elle est favorisée par l'installation conjointe de la mairie et de l'école. Les éléments architecturaux jouent alors un rôle capital pour créer l'image civique des institutions. Ils sont porteurs d'un message qui, bien que muet, laissera une impression profonde et durable.

Mais cette architecture n'est pas aussi novatrice qu'on a pu le prétendre. Elle utilise tous les procédés classiques et c'est leur concentration sur un même bâtiment qui crée l'originalité des édifices nouveaux.

Le souci de se démarquer de l'habitat local et la poursuite de la monumentalité ont eu pour effet de gommer toutes les particularités du style régional et les éléments de la maison vigneronne sont absents. Il est vrai que les plans modèles n'encourageaient guère l'architecture régionale.

La perspective la plus intéressante, dans le cadre de cette problématique centrée sur la chronologie et l'architecture des constructions scolaires, consisterait maintenant à conduire des études comparées entre les différentes régions d'un même département – et la Saône-et-Loire comme l'Ain présentent d'importants contrastes géographiques et économiques – et bien sûr entre départements différents, voisins ou éloignés.

L'architecture, on le dit souvent, est le reflet d'une époque, de ses conceptions, de ses passions. Celle des écoles du XIXe siècle est très riche et pleine d'enseignements. Aussi, «promenez-vous donc le nez en l'air, surtout en milieu rural. A la vue de son école, vous pourrez lire un peu de l'histoire d'un village».

SOURCES

I. SOURCES UTILISÉES POUR ÉTABLIR LA CHRONOLOGIE

Pré-enquête auprès des instituteurs

Les réponses se sont révélées peu fiables. Les vérifications et les recoupements montrent que peu d'entre eux connaissent avec précision l'origine de leur école et l'historique de ses bâtiments. Peut-être par désintérêt pour une époque qui leur paraît déjà bien lointaine, sans doute par une méconnaissance des sources et leur accès moins facile (peu sont secrétaires de mairie aujourd'hui).

Archives départementales de Saône-et-Loire (ADSL)

– *Les dossiers T 269 à 308* concernent les bâtiments scolaires des communes pour la période 1860-1912. Ils contiennent en général :

. un plan de 1853 ou 1854 de la maison d'école, dressé avec grand soin en général par l'instituteur «en conformité de la circulaire de M. l'Inspecteur du 30 novembre 1853». Il permet d'attester la présence d'une école dans la commune à cette date et, éventuellement, d'une mairie dans la maison d'école qui prend alors la dénomination de maison commune.

. un inventaire du mobilier et du matériel, daté de 1860, qui indique la nature et le statut de l'école (publique ou libre), le statut du local (propriété ou non de la commune) et qui précise s'il existe une autre école dans le village.

. une fiche succincte remplie par l'Inspecteur Primaire, le plus souvent en 1862. Outre la nature et le statut de l'école, elle en donne un descriptif bref et porte parfois une appréciation sur l'état des locaux.

. une feuille de renseignements statistiques pour l'année 1884, très complète, remplie par l'instituteur, portant sur la commune, l'école (bâtiments, effectifs...), le poste d'instituteur et l'instituteur lui-même, son traitement...

. un plan des locaux scolaires établi en 1891 ou 1892 par l'instituteur qui indique parfois l'origine de la construction et

la date des travaux.

. peuvent figurer aussi, suivant les cas, des délibérations du Conseil Municipal, des courriers de la Préfecture, des pétitions, des plans d'architecte, des comptes rendus de visites de chantiers...

– *Les dossiers T 150, T 151, T 152* sont des dossiers départementaux renfermant des plans d'écoles, des états sur la situation des écoles, établis par canton, des tableaux relatifs aux subventions accordées.

– *Les dossiers T 68, T 69, T 70* rassemblent les rapports établis par l'Inspecteur d'Académie pour les sessions du Conseil Général. On y trouve les rapports adressés à l'Inspecteur d'Académie par chaque Inspecteur Primaire pour son arrondissement. Outre des tableaux statistiques permettant de suivre l'évolution de l'installation des écoles, des notations ponctuelles figurent pour telle ou telle école.

– *Le dossier T 99* contient notamment un état, par canton, de la situation des écoles en 1891.

– *Les dossiers de la série 0* (administration communale) n'ont été consultés qu'en l'absence de dossier T (cas de Péronne).

– *L'Annuaire administratif, statistique et historique de Saône-et-Loire* pour 1859, par M. Monnier et édité à Mâcon par Protat, indique, sans grande précision cependant, la présence d'une école pour chacune des communes.

Bulletin de l'Instruction Primaire

Publication départementale de l'Inspection Académique de Saône-et-Loire, elle est adressée régulièrement à chaque école, à partir de 1866, pour diffuser les informations d'ordre réglementaire. On y trouve aussi le montant des secours accordés aux communes pour travaux ou construction d'école.

II. SOURCES UTILISÉES POUR L'ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE

Elles sont de trois types :

1 – *Les bâtiments* existant encore et que l'on peut voir et visiter éventuellement. C'est le cas pour la quasi totalité des communes : tous les locaux scolaires construits à partir de 1860 sont bien visibles et souvent encore utilisés pour le service scolaire. Ils ont parfois subi des modifications, des adjonctions que justifiait l'extension de l'école ou de la mairie.

Des *photographies récentes* les montrent tels qu'ils sont en 1984-1985.

Pour une trentaine d'écoles, nous disposons de *cartes postales* du début du siècle. Quelques-unes proviennent de particuliers qui ont bien voulu nous les confier le temps de les reproduire, mais la plupart sont extraites d'une collection conservée par la Division responsable des constructions scolaires à l'Inspection Académique de Saône-et-Loire. En effet, le 25 mars 1908, l'Inspecteur d'Académie s'adressait à toutes les écoles de son département en ces termes : «Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique désirerait avoir, pour la faire figurer à l'exposition franco-britannique de Londres en 1908, une collection des cartes postales représentant des écoles primaires élémentaires de Saône-et-Loire...». Ce communiqué, soigneusement recopié à l'encre violette par l'instituteur, figure dans les archives communales de Vérizet. S'il se vérifiait qu'il a été appliqué scrupuleusement dans tous les départements sollicités (l'étaient-ils tous ?), cela aurait permis de rassembler une documentation iconographique de première main. Pour notre secteur, elle a été précieuse.

2 – *Les plans des bâtiments* existants ou à construire ne manquent pas, même si parfois la date de leur établissement ne figure pas.

Aux Archives Départementales, on trouve, dans les dossiers T 269 et T 308, pour pratiquement chaque commune :

– un plan de 1853 ou 1854 (déjà évoqué dans les sources de la première partie). Il est intéressant pour observer s'il s'agit d'un bâtiment provenant d'une acquisition ou construit spécialement

et dans ce dernier cas pour voir apparaître, le cas échéant, les prémices d'une architecture spécifique.

– un plan de 1884, sur papier quadrillé, à l'intérieur de la double feuille de renseignements statistiques. Des observations de l'instituteur sur l'état des locaux et sur les travaux et améliorations souhaitables figurent parfois.

– un plan de 1891 ou 1892, dressé par l'instituteur permet de constater les modifications ou aménagements intervenus.

– d'autres plans, antérieurs ou postérieurs, œuvres d'architectes, peuvent se trouver dans le dossier de la commune. On peut parfois y lire les dates d'approbation des différentes autorités et suivre le cheminement administratif parfois laborieux du projet.

Ces divers plans qui présentent, en général, l'élévation de la façade avec ses détails architecturaux, le plan détaillé du rez-de-chaussée, de l'étage s'il y a lieu, des espaces (cour, jardin) qui donnent au mot maison toute sa signification, permettent évidemment :

– de suivre les évolutions d'un bâtiment (appropriation, agrandissement, reconstruction... ou abandon du local);

– d'établir des comparaisons de disposition, d'architecture.

3 – *Les recommandations et instructions officielles* de l'époque qui traduisent les soucis et les conceptions architecturales et pédagogiques du moment. Elles sont contenues notamment dans deux articles du *Dictionnaire de Pédagogie* de Ferdinand Buisson, dans son édition de 1911 :

– architecture scolaire (p. 98), rédigé par Félix Narjoux, auteur d'ouvrages consacrés à la construction et l'installation des écoles primaires. Seule la question de l'enveloppe extérieure des bâtiments est traitée.

– maison d'école (pp. 1173 à 1188), écrit par Ch. Blondel, cet article très complet «comprend trois parties :

1° – un résumé historique;

2° – le texte des dispositions législatives et règlementaires en vigueur;

3° – quelques considérations sur le rôle qui incombe à l'architecte chargé de la construction d'une maison d'école.»

Lucien BÉATRIX